

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 3 DECEMBRE 2018

Convocation adressée individuellement à tous les Conseillers Municipaux le 27 novembre 2018.

**Etaient présents** : tous les Conseillers Municipaux, à l'exception de :

M. Christian TEULADE	qui a donné procuration à	M. le Maire
Mme Catherine GIVAUDAN	<<	Mme Elisabeth HAUWUY
M. Maxime COUPON	<<	Mme Aurore AMOURDEDIEU

**Absente** : Mme Marie KUBINA – Aurélie LOUPIAS – M. Jean-Jacques AYMARD

**M. Alain REYNAUD est nommé Secrétaire de séance.**

### **DECISIONS**

- ✚ N° 119 du 16 octobre 2018 relative à un contrat de cession avec l'Association « A LA RECHERCHE D'UN FOLKLORE IMAGINAIRE » (LYON – 69202) dans le cadre du 2<sup>e</sup> festival des cultures numériques et manga, pour des ateliers « SMARFAUST » et un concert « LIFELINES », les mardi 23, mercredi 24 et samedi 27 octobre 2018 à l'Espace Jeunesse et à la Maison de Pays. Dépense : 1 477,00 € TTC.
- ✚ N° 120 du 23 octobre 2018 relative à une convention avec l'Association « A SAUTE PAGE » (NYONS) dans le cadre des temps périscolaires (TAPS), pour l'animation d'activités culturelles (contes) dans les écoles élémentaires publiques, sur la durée de l'année scolaire 2018/2019, de 15 h 30 à 16 h 30. Ecole élémentaire de Meyne : le lundi. Ecole élémentaire de Sauve : le vendredi. Dépense : 35 € par heure d'animation.
- ✚ N° 121 du 23 octobre 2018 relative à une convention avec l'Association « CEDER » (NYONS) dans le cadre des temps périscolaires (TAPS), pour l'animation d'activités, en lien avec l'environnement et l'écologie, dans les écoles élémentaires publiques, sur la durée de l'année scolaire 2018/2019, de 15 h 30 à 16 h 30. Ecole élémentaire de Meyne : le mardi. Ecole élémentaire de Sauve : le jeudi. Dépense : 35 € par heure d'animation.
- ✚ N° 122 du 24 octobre 2018 relative à une convention avec Mme Gaïa du RIVAU (NYONS) dans le cadre des temps périscolaires (TAPS), pour l'animation d'activités d'arts plastiques dans les écoles élémentaires publiques, sur la durée de l'année scolaire 2018/2019, de 15 h 30 à 16 h 30. Ecole élémentaire de Meyne : le mardi et le vendredi. Ecole élémentaire de Sauve : le lundi. Dépense : 35 € par heure d'animation.
- ✚ N° 123 du 25 octobre 2018 relative à une convention avec Mme Marie CABRERA (PLAISANS - 26170) dans le cadre des temps périscolaires (TAPS), pour l'animation d'activités artistiques (poterie) dans les écoles élémentaires publiques, durant la Période 1 de l'année scolaire 2018/2019 de 15 h 30 à 16 h 30. Ecole élémentaire de Meyne : le jeudi. Ecole élémentaire de Sauve : le vendredi. Dépense : 35 € par heure d'animation.
- ✚ N° 124 du 25 octobre 2018 relative à un contrat de cession avec la société « MONSIEUR MAX PRODUCTION » (LE HAVRE – 76600), dans le cadre de NYONS EN SCENE, pour une représentation du spectacle « ET PENDANT CE TEMPS SIMONE VEILLE », le vendredi 2 novembre à 20 h 30 à la Maison de Pays. Dépense 5 346,95 € TTC.

- ✚ N° 125 du 29 octobre 2018 relative à un contrat avec l'entreprise « BR COORDINATION » (BOLLENE – 84500) dans le cadre des travaux de terrassement, de voirie et de canalisation dans un virage de la route des Rieux pour une mission SPS de niveau 3. Dépense : 840, 00 € HT.
  
- ✚ N° 126 du 29 octobre 2018 relative à un contrat avec la « COMEDIE DE VALENCE » (VALENCE - 26000), dans le cadre de NYONS EN SCENE et de la programmation de la COMEDIE ITINERANTE, pour la coréalisation du spectacle « SARRAZINE », le jeudi 21 mars 2019 à 20 h 00 à la Maison de Pays. Dépense 600,00 € HT. La commune prendra à sa charge les frais de repas des artistes et des techniciens.
  
- ✚ N° 127 du 29 octobre 2018 relative à un contrat avec le « CENTRE FRANÇAIS D'EXPLOITATION DU DROIT DE COPIE » (C.F.C. – PARIS – 75006) pour la production au sein de la Mairie de copies numériques et sur supports en papier. Durée : un an, tacitement reconductible.
  
- ✚ N° 128 du 30 octobre 2018 relative à une convention avec Mme Patricia EMMANUEL-COHEN (NYONS) dans le cadre des temps périscolaires (TAPS), pour l'animation d'activités artistiques (poterie) dans les écoles élémentaires publiques, durant les Périodes 2 et 3 de l'année scolaire 2018/2019, de 15 h 30 à 16 h 30. Ecole élémentaire de Meyne : le jeudi. Dépense : 35 € par heure d'animation.
  
- ✚ N° 129 du 30 octobre 2018 relative à une convention avec Mme Céline LEMAITRE (NYONS) dans le cadre des temps périscolaires (TAPS), pour l'animation d'activités sportives (judo) dans les écoles élémentaires publiques sur la durée de l'année scolaire 2018/2019 de 15 h 30 à 16 h 30. Ecole élémentaire de Meyne : le lundi. Ecole élémentaire de Sauve : le jeudi. Dépense : 35 € par heure d'animation.
  
- ✚ N° 130 du 7 novembre 2018 relative à un contrat avec la société « BUREAU VERITAS » (VALENCE – 26000), dans le cadre des travaux de construction de la Maison des Huiles et des Olives de France pour une mission de Contrôle Technique. Dépense : 6 630,00 € HT.
  
- ✚ N° 131 du 7 novembre 20018 relative à un contrat avec la société « BUREAU VERITAS » (VALENCE – 26000), dans le cadre des travaux de réhabilitation et d'extension de la Maison de Pays pour une mission de Contrôle Technique. Dépense : 6 180,00 € HT.
  
- ✚ N° 132 du 12 novembre 20018 relative à un contrat avec la société « LOGITUD SOLUTIONS » (MULHOUSE - 68200), pour la maintenance du logiciel « COMEDEC : Module d'échange COMEDEC sur l'Etat Civil ». Durée : du 09/10/2018 au 31/12/2018, reconductible tacitement pour une année et renouvelable une fois. Dépense : 85,96 € HT pour la période du 09/10/2018 au 31/12/2018, soit 373,50 € HT pour un an.
  
- ✚ N° 133 du 12 novembre 2018 relative à une convention avec l'association « ECHANGES SPORTS NATURE » (SAINT MAURICE SUR EYGUES – 26110) dans le cadre des temps périscolaires (TAPS), pour l'animation d'activités sportives (escalade, tir à l'arc) dans les écoles élémentaires publiques, au cours de l'année scolaire 2018/2019 de 15 h 30 à 16 h 30. Ecole élémentaire de Meyne : le lundi (Périodes 2, 3 et 4). Ecole élémentaire de Sauve : le vendredi (Périodes 2 et 4). Dépense : 35 € par heure d'animation.

***Le compte rendu du Conseil Municipal du 31 octobre 2018 est mis aux voix et approuvé à l'unanimité.***

En ouverture de séance M. le Maire fait part de la triste nouvelle du décès de Monsieur Patrick ROUSSELLE, agent municipal et de la disparition de Madame Josette ROCHE,

passée quasiment inaperçue bien qu'elle fût une ancienne commerçante (Bar du Pont à Nyons) et élue en charge des affaires sociales sous la mandature de Monsieur Jean MONPEYSSSEN. Elle fut aussi à l'initiative avec Madame Paulette PLECHE du Foyer de l'Amitié.

Une minute de silence est observée.

M. le Maire annonce ensuite que dans le cadre d'un concours organisé par l'association des Villes et Villages Fleuris, la commune de Nyons a reçu le prix de Première Fleur. Il adresse toutes ses félicitations au service des Espaces Verts pour leur excellent travail à l'origine de cette distinction. En remerciement, une corbeille garnie de produits locaux est remise à chaque jardinier.

Applaudissements.

## **DELIBERATIONS**

### **1 – RAPPORT DU DELEGATAIRE SUR LES CONTRATS D’AFFERMAGE EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF – EXERCICE 2017**

**Rapporteur : M. Jean-Luc GREGOIRE**

Comme les années précédentes, M. Jean-Luc GREGOIRE présente le rapport du délégataire des services eau et assainissement VEOLIA Eau dont un résumé a été adressé à chaque Conseiller Municipal.

Il est rappelé que l'année 2017 a été marquée par les négociations pour les nouveaux contrats de concession. Véolia Eau a été attributaire de ces contrats pour une durée de 12 années.

Le nouveau contrat du service de l'eau prévoit en particulier la mise en place du télérelevé des compteurs d'eau ainsi que la mise en œuvre d'une tarification saisonnière été – hiver.

S'ensuivent les chiffres et résultats d'analyses pour les Services de l'Eau et de l'Assainissement en 2017.

Il est à noter principalement les points suivants :

- 4 323 abonnés (6 893 habitants desservis).
- Une excellente qualité de l'eau distribuée.
- La mise en place d'un plan d'action afin de réduire les pertes d'eau.
- Le rendement de l'exercice a été de 72 %. La collectivité devait atteindre en 2017 le seuil de 68.9 %, cet objectif est donc atteint.
- La commune de NYONS dispose de trois ressources, le puits des Laurons, le forage de la base ludique et la source de la SAUVE, dont le volume et le débit durant l'année 2017 ont été particulièrement faibles. Ces résultats ont incité la collectivité à confier au bureau d'études Hydrophy, en début d'année 2018, une mission de recherche d'une nouvelle ressource en eau.

- Le remplacement de la canalisation du pont des Baronnie, suite aux malfaçons observées lors de la pose de cette canalisation (mise en œuvre d'une canalisation fonte à la place de la canalisation PEHD initiale).
- Le prix de l'eau à Nyons pour le consommateur figure toujours parmi les plus bas de l'Agence Rhône Alpes Méditerranée.
- La consommation d'énergie pour la dépollution a diminué de 6,7 % par rapport à 2016.
- Cinq conventions ont été signées avec des entreprises rejetant au réseau collectif d'assainissement, des effluents non domestiques (Brasserie du Sud, Blanchisserie de l'ATRIR, Brin d'Olivier, Domaine Rocheville, Vignolis).
- 3 961 abonnés au service d'assainissement collectif.

**Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport annuel sur l'affermage des services publics de l'Eau et de l'Assainissement pour l'année 2017.**

## **2 - COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE : EXTENSION DU TRANSFERT DES COMPETENCES EN MATIERE DE GEMAPI**

**Rapporteur : M. le Maire**

En date du 26 septembre 2018, le Conseil Communautaire a délibéré favorablement pour acter l'extension des compétences complémentaires à la Gestion Milieu Aquatique et Prévention des Inondations (G.E.M.A.P.I.).

Cette compétence est destinée à fixer un cadre juridique, financier et institutionnel cohérent pour faciliter la mise en place des actions de lutte contre les inondations et de gestion des ouvrages de protection.

La partie « Gestion Milieu Aquatique » consiste en l'aménagement et l'entretien des cours d'eau dans une logique de bon état écologique et la « Prévention des Inondations » consiste en la gestion des ouvrages de protection.

M. GREGOIRE précise que le bassin versant de l'Eygues concerne 7 communautés de communes et est géré par 3 syndicats de rivières (SIDRESO – SIDREI – SMAA). Il indique que le projet de fusion de ces 3 syndicats a fait l'objet d'avancées significatives et qu'un accord a été trouvé sur la gouvernance de ce syndicat unique : ainsi sur les 23 délégués envisagés, 9 seraient attribués à la ville d'Orange, et 6 à la Communauté des Communes des Baronnie en Drôme Provençale.

M. DAYRE fait état d'un dossier complexe car la CCBDP qui a la compétence en délègue la gestion au SIDREI. Il remercie M. GREGOIRE d'en avoir pris la présidence.

M. PERRIN s'interroge sur le financement des travaux de prévention des inondations qui lui paraissent « budgétivores », notamment pour le secteur situé à l'aval du bassin versant de l'Eygues, autour d'Orange. Il demande si la clé de répartition du financement correspond à l'attribution des sièges.

M. le Maire indique que les deux sont nécessairement liés et remercie au passage la ville d'Orange qui a su évoluer sur sa position et accepte aujourd'hui d'être « minoritaire » dans la gouvernance du syndicat unique. Cette évolution est

certainement liée à l'intérêt majeur pour la ville d'Orange que des travaux de lutte contre les inondations soient réalisés en amont.

Il s'agit de très gros enjeux pour l'avenir compte tenu du dérèglement climatique.

Ce transfert de compétence sera acté uniquement s'il est décidé par délibérations concordantes de l'organe délibérant et des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité requises.

### Unanimité

## 3 - REAMENAGEMENT DES RUES DU DOCTEUR ROUX ET EDGARD DE VERNEJOUL

Rapporteur : M. Jean-Luc GREGOIRE

### 3 – 1 Approbation de la convention avec le SDED pour l'effacement et la fiabilisation des réseaux électriques

A la demande de la Commune, le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme a étudié un projet d'effacement et de fiabilisation des réseaux électriques des rues ROUX et VERNEJOUL à partir des postes LOGIS ENSOLEILLES et ANTIGNANS. Les caractéristiques financières en sont les suivantes :

. <b>Dépense prévisionnelle HT</b>	<b>291 989,51 €</b>
dont frais de gestion HT : 13 904,26 €	
. <b>Plan de financement prévisionnel :</b>	
Financements HT mobilisés par le SDED	97 500,00 €
. <b>Participation communale HT</b>	<b>194 489,51 €</b>

### Unanimité

### 3 – 2 Approbation de la convention avec le SDED pour la dissimulation des réseaux téléphoniques

A la demande de la Commune, le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme a étudié un projet de dissimulation des réseaux téléphoniques des rues ROUX et VERNEJOUL à partir des postes LOGIS ENSOLEILLES et ANTIGNANS. Les caractéristiques financières en sont les suivantes :

a)		
. <b>Dépense prévisionnelle HT de Génie Civil</b>		<b>79 748,13 €</b>
dont frais de gestion : 3 797,53 € HT		
. <b>Plan de financement prévisionnel :</b>		
Financements mobilisés par le SDED		15 949,63 €
Participation communale basée sur le HT		<b>63 798,50 €</b>

b)

**Total hors taxe des travaux de câblage : 10 523,08 €**

**Plan de financement prévisionnel :** 5 156,31 €

*Montant non soumis à la TVA à la charge des collectivités locales  
(49% x 10 523,08 = 5 156,31 €)*

Financements mobilisés par le SDED 1 031,26 €

**Participation communale** 4 125,05 €

**Montant total de la participation communale :** 67 923,55 €

**Unanimité**

#### **4 – ACQUISITIONS FONCIERES**

**Rapporteur : M. Jean-Luc GREGOIRE**

En mars 2018, la Société Immobilière des Employeurs de Nyons et Région a proposé de vendre les terrains situés quartier les Tuilières (15 020 m<sup>2</sup>), dont elle est propriétaire à la ville. Ces terrains sont inscrits dans une zone d'équipement collectif au projet de Plan Local d'Urbanisme.

Une proposition d'achat par la municipalité au prix de 99 000 € (soit 90 000 € + 10 % de marge de négociation), conformément à l'avis de France Domaine, a été acceptée par le conseil de surveillance de la Société Immobilière des Employeurs de Nyons et Région.

Madame AMOURDEDIEU fait part "des doléances" de M. COUPON qui souhaite que soit mentionné dans la délibération « l'intérêt à vocation sportive » de ce terrain.

En réponse, M. le Maire indique que la rédaction de l'acte reprendra la terminologie de la zone UE du PLU, à savoir « zone à vocation d'équipement d'intérêt général ».

M. PERRIN rappelle que la S.I.E.N.R existe depuis 64 ans et qu'elle a permis la construction de l'immeuble des Employeurs à Nyons. Par ailleurs, en tant que membre de la Société Immobilière des Employeurs de Nyons et Région, il ne souhaite pas participer au vote.

**M. Jacques PERRIN ne prend pas part au vote**

**Unanimité**

#### **5 - AFFAIRES FINANCIERES**

##### **5 – 1 Décisions Modificatives Budgétaires**

##### **5.1.1 - Décision Budgétaire Modificative N° 1 Budget Général / Sections d'investissement et de fonctionnement**

**Rapporteur : M. Thierry DAYRE**

Afin d'ajuster les prévisions de dépenses budgétaires inscrites au budget primitif 2018 avec les marchés validés, il convient d'opérer des transferts de crédits.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT AUGMENTATION			DEPENSES D'INVESTISSEMENT DIMINUTION		
CHAP-ART-FONC	LIBELLE	MONTANT	CHAP-ART-FONC	LIBELLE	MONTANT
218-2315-822	Voirie 2018- installations de matériel & outillage	+ 102 000,00 €	217-2315-821	VOIRIE2017/Installation de mat & outillage	- 10 000,00 €
1018-21316-026	Cimetière- Cimetières & pompes funèbres	+ 1 000,00 €	418-2188-020	Matériel 2018/Autres immo corporelles	- 30 000,00 €
			518-21318-020	Charte environnemt 2018/Autres bâtiments	- 22 000,00 €
			718-211-01	Foncier 2018 /Terrains nus	- 21 000,00 €
			818-2313-020	Etudes 2018/Constructions	- 20 000,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>+ 103 000,00 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>- 103 000,00 €</b>

Au moment de l'élaboration du budget primitif 2018, il n'y avait aucune certitude sur le fait de nous soyons attributaires du FPIC (Fonds de Péréquation). L'administration nous a notifié un versement de 109 558,00 € qu'il convient donc d'inscrire budgétairement et d'équilibrer par une dépense.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT AUGMENTATION			DEPENSES DE FONCTIONNEMENT AUGMENTATION		
CHAP-ART-FONC	LIBELLE	MONTANT	CHAP-ART.	LIBELLE	MONTANT
73-73223-01	Fds Péréquat. recettes fiscales communales	+ 109 000,00 €	023/023	Virement à la section d'investissement	+ 109 000,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>+ 109 000,00 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>+ 109 000,00 €</b>

Compléments de crédits de la de section d'investissement issus de l'affectation du FPIC

DEPENSES D'INVESTISSEMENT AUGMENTATION			RECETTES D'INVESTISSEMENT AUGMENTATION		
CHAP-ART-FONC	LIBELLE	MONTANT	CHAP-ART.	LIBELLE	MONTANT
118-2313-813	Bâtiments programme général 2018	+ 64 000,00 €	021/021	Virement de la section de fonctionnement	+ 109 000,00 €
1218-2315-822	Rues Dumont-Pasteur-Roux	+ 30 000,00 €			
917-2315-523	Foyer des jeunes travailleurs (complément)	+ 15 000,00 €			
	<b>TOTAL</b>	<b>+ 109 000,00 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>+ 109 000,00 €</b>

Unanimité

La présentation de la délibération qui suit n'a pas été adressée dans les délais. Après acceptation, à l'unanimité, du Conseil Municipal, une seconde décision modificative est inscrite à l'ordre du jour.

### **5.1.2 - Décision Budgétaire Modificative N° 1 Budget Parc Aquatique / Section de fonctionnement**

**Rapporteur : M. le Maire**

La Ville de Nyons a déposé une requête auprès du tribunal administratif de Grenoble pour contester l'assujettissement à la TVA du Budget parc aquatique.

En mars 2018, le tribunal administratif a décidé de décharger la commune des droits de taxe sur la valeur ajoutée et a enjoint l'Etat au remboursement de la TVA au titre des années 2012-2013-2014, ainsi que les intérêts moratoires pour une somme totale de 41 985 € versée cet été.

Il convient d'inscrire budgétairement cette nouvelle recette, mais aussi de constituer par précaution une provision afin de couvrir le risque lié à la décision de la Cour d'appel.

**Unanimité**

### **5.2 - Subvention au Parc Aquatique - Exercice 2018**

**Rapporteur : M. Thierry DAYRE**

Il est proposé de verser une subvention au Budget Annexe du Parc Aquatique pour un montant de 87 000 €, conformément à l'inscription budgétaire.

Une gestion plus économe (moins de personnel) et un plus grand nombre d'entrées ont permis de réduire le montant de cette subvention (130 000 € habituellement).

**Unanimité**

### **5.3 - Redevance d'occupation du domaine public par des ouvrages de transport et de distribution d'électricité**

**Rapporteur : M. Thierry DAYRE**

Il est proposé de fixer au taux maximum les redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages de réseaux publics de transport et de distribution d'électricité, conformément au décret n° 2002-409 du 26 mars 2002.

**Unanimité**

#### **5.4 – Demande d’agrément TIPI pour le paiement des factures de la régie de recettes de la cantine**

**Rapporteur : M. Thierry DAYRE**

Il est proposé d’étendre l’utilisation du dispositif TIPI pour permettre aux familles de régler leurs factures de cantine par internet.

**Unanimité**

### **6 - COMMISSION DE CONTROLE COMMUNALE - DESIGNATION DES REPRESENTANTS**

**Rapporteur : M. le Maire**

La mise en place du Répertoire Electoral Unique (REU), conformément au nouveau Code Electoral, prévoit la création de commissions de contrôle communales.

Ainsi, une commission de contrôle permettra de statuer sur les recours administratifs des électeurs, de vérifier les listes électorales, de procéder aux inscriptions / radiations sur les listes jusqu’au 21<sup>e</sup> jour avant le scrutin.

M. le Maire propose de désigner les Conseillers Municipaux suivants comme membres de la Commission de contrôle communale de la ville de Nyons :

- |                              |   |                   |
|------------------------------|---|-------------------|
| - Mme Jackie SIERRA          | } | Liste Majoritaire |
| - M. Jean-Claude ARMAND      |   |                   |
| - M. Jean-Jacques MONPEYSSEN |   |                   |
| - M. Maxime COUPON           | } | Liste Minoritaire |
| - Mme Aurore AMOURDEDIEU     |   |                   |

M. PERRIN précise que M. REYNAUD, Mme MONGE et lui-même n’ont pas souhaité siéger au sein de cette commission.

M. MONPEYSSEN demande ce qu’il se passerait si les deux conseillers municipaux de la liste minoritaire refusaient de siéger. La question ne s’est pas posée.

**Unanimité**

### **7 - SUBVENTIONS**

#### **7 – 1 Au profit de l’association des Maires de l’Aude**

**Rapporteur : M. Thierry DAYRE**

Il est proposé le versement de 1 000 € de subvention à l’association des Maires de l’Aude après les très graves intempéries qui ont touché le 15 octobre 2018 de nombreuses communes du département.

Par ailleurs, le LIONS CLUB a fait don d'une aide de 1 000 € à l'association des Maires de l'Aude et le Conseil Communautaire de la CCBDP a décidé d'octroyer 2 500 € de subvention pour venir en aide aux communes sinistrées.

**Unanimité**

#### **7 – 2 Au profit de l'association « Le Lions Club » dans le cadre du Téléthon**

**Rapporteur : M. Jean-Claude MÉTRAL**

Il est proposé de verser au « Lions Club » une subvention partenariale de 800 € pour l'organisation du Téléthon 2018.

M. REYNAUD informe le Conseil Municipal du désistement des pompiers sur le projet de course, compte tenu du contexte actuel.

**M. REYNAUD ne prend pas part au vote**  
**Unanimité**

#### **7 – 3 Au profit de l'association « Nyons Nulès » dans le cadre du XX<sup>e</sup> anniversaire du jumelage**

**Rapporteur : M. Jean-Claude MÉTRAL**

Il est proposé le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 250 € au bénéfice de l'association Amitié Nyons-Nulès pour l'organisation du XX<sup>e</sup> anniversaire du jumelage, en complément de la subvention municipale de 3 000 € versée en avance de trésorerie, approuvée par délibération en juillet dernier.

Mme BRUN-CASTELLY remercie la Municipalité pour son implication dans les cérémonies du Jumelage ; et l'association des Chevaliers de l'Oliver ainsi que le Lions Club pour leur participation aux manifestations des mois de juillet et de novembre.

**Mme BRUN-CASTELLY - Mme AMOURDEDIEU**  
**ne prennent pas part au vote**

**Unanimité**

#### **7 – 4 Au profit de l'association de la rénovation de l'orgue de l'église Saint Vincent**

**Rapporteur : M. Roger VIARSAC**

Cette année encore, la cueillette des olives de la ville de Nyons a été organisée avec des élus, des bénévoles d'associations et des citoyens.

Le produit de la vente de cette récolte sera reversé à la municipalité qui aidera une association par le biais d'une subvention.

Il est proposé de verser à l'Association de la rénovation de l'orgue de l'Eglise Saint Vincent une aide exceptionnelle de 1 000 € (une somme identique qui est allouée chaque année).

M. VIARSAC remercie l'ensemble des bénévoles qui ont participé à l'opération, et particulièrement M. Vincent COUPON pour la mise à disposition, pendant ces journées de récolte, du matériel nécessaire et d'un ouvrier agricole. Cette mobilisation a permis de récolter 1 700 kg d'olives. (Pour mémoire : la première année : 650 kg d'olives ont été récoltés, la deuxième année : 1 300 kg).

Un chèque symbolique sera remis à l'Association de la rénovation de l'orgue de l'Eglise Saint Vincent à l'occasion de la fête de l'Olive Piquée.

M. REYNAUD annonce qu'un chèque de 1 000 € du LIONS CLUB sera remis en même temps à cette association.

#### **Unanimité**

### **8 - AFFAIRES DU PERSONNEL - Modification du Tableau du Personnel**

**Rapporteur : M. Thierry DAYRE**

#### **8 – 1 Approbation d'une convention avec la cité scolaire de Nyons**

Un marché pour la production, le conditionnement et la livraison de repas scolaires en liaison froide à destination des écoles publiques de la commune a été signé avec l'Etablissement public local d'enseignement « Cité scolaire de NYONS ».

Ce marché prévoit la mise à disposition du lauréat de deux agents titulaires de la commune de NYONS.

#### **Unanimité**

#### **8 – 1 Modification du Tableau du Personnel**

Il est proposé de modifier comme suit le tableau du personnel :

<b><u>Création</u></b>	<b><u>Suppression</u></b>
<b><u>Au 1<sup>er</sup> janvier 2019</u></b>	
- Un poste d'Adjoint Technique (temps complet)	- fin de CDD

Il est répondu à Mme AMOURDEDIEU qu'il s'agit d'un poste créé au service des espaces verts.

#### **Unanimité**

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire laisse la parole à M. PERRIN qui annonce sa décision de démissionner du Conseil Municipal à la fin de l'année, précisant qu'il souhaite laisser la place à un colistier qui pourra profiter de la dernière année du mandat pour se former, en perspective des élections municipales de 2020.

Il indique qu'après 35 ans de vie politique et à 70 ans révolus, il souhaite passer à autre chose et se consacrer à ses passions.

Il remercie M. André AVALLONE pour lui avoir permis d'exercer la fonction passionnante de Conseiller Municipal.

Il remercie M. le Maire pour l'avoir laissé s'exprimer librement et lui avoir permis de participer à l'élaboration des dossiers importants de la commune.

M. PERRIN ajoute qu'il a pu exprimer de manière constante son désaccord sur les questions budgétaires et notamment sur l'évolution des dépenses de fonctionnement.

Pour finir, il remercie les services municipaux et notamment Madame Anne SCHNEIDER, secrétaire de M. le Maire et M. Eric GOUDARD, Directeur Général des Services, pour « leur gentillesse et leur professionnalisme ».

M. le Maire salue l'engagement de M. PERRIN dans ce Conseil Municipal et son implication professionnelle au sein de l'ATRIR, de la SIERN ou comme Directeur de cabinet du Député de la circonscription.

La séance est levée à 20 h 45  
Le Maire de NYONS,  
Pierre COMBES